

Résolutions de l'IBB

Adoptées par le Congrès de l'IBB à Durban en Afrique du Sud
le 1er décembre 2017



21. Unité et solidarité dans la région paneuropéenne

Soumise par : SGIP, Macédoine, appuyée par YOL-IS et TARIM ORMAN-IS Turquie

ATTENDU QUE le rôle du mouvement syndical est de bâtir la solidarité. Ceci étant particulièrement important dans la région paneuropéenne, où règne un large fossé entre l'Est et l'Ouest et où se creusent encore les inégalités entre les riches et les pauvres. Au cours des deux décennies passées, l'Europe a mené des réformes d'envergure mais celles-ci ont souvent conduit à la marginalisation des travailleurs.

ATTENDU QUE, dans de nombreux pays de la région paneuropéenne, les travailleurs sont les victimes de la crise économique et des politiques néolibérales des gouvernements, en proie à la précarité de l'emploi, au dumping salarial, à la baisse du salaire minimum et des retraites, à l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, au recul des prestations sociales et à des coupes dans le domaine des services publics, aux licenciements de masse, à des menaces de perte d'autonomie de négociation, à la progression des inégalités et de la pauvreté, à des atteintes aux droits des travailleurs, et même à la démocratie.

ATTENDU QUE le rôle de l'État et de son institution s'affaiblit sous l'effet des politiques néolibérales tandis que se renforce le rôle des multinationales dans les secteurs de l'IBB, ces dernières appuyant une déréglementation du marché du travail afin de mettre en œuvre des plans visant la délocalisation de la production et le recours aux ressources naturelles, à l'appui de stratégies de dumping social et salarial, soulevant fréquemment des préoccupations écologiques.

ATTENDU QUE le combat mené par les syndicats pour une amélioration des conditions de travail et des normes sociales, pour le développement d'une économie créatrice d'emplois, où les travailleurs bénéficient du travail décent, est crucial. Ici, le dialogue social joue un rôle clé. Cependant, dans un certain nombre de pays, et tout particulièrement dans l'Est, le dialogue social s'avère peu efficace dans la lutte pour les droits et les avantages des travailleurs et le seul moyen, pour les syndicats, d'être traités sur un pied d'égalité, est de pouvoir accéder aux chantiers et de pouvoir librement organiser les travailleurs.

PREOCCUPÉ par les activités antisyndicales des employeurs, et notamment des multinationales, mais aussi des gouvernements, manifestées à travers les licenciements au motif de l'appartenance à un syndicat et du militantisme et à travers les pressions exercées aux fins de l'annulation des conventions collectives, conduisant à un déclin spectaculaire du nombre de membres syndiqués dans la région pan-européenne.

PREOCCUPÉ par la montée quasi générale du populisme d'extrême-droite, de la xénophobie et du racisme, de l'antisindicalisme, et de la discrimination syndicale. La tendance continue à modifier la législation du travail et les systèmes de relations professionnelles dans les pays de la région, généralement dans le contexte des mesures d'austérité imposées en



vue de réduire les déficits budgétaires et qui menace tout particulièrement les systèmes de négociation collective aux niveaux national et sectoriel, au détriment de la classe ouvrière et des syndicats. Cette tendance a porté atteinte aux droits syndicaux dans la région et, dans le même temps, le dialogue social n'a souvent été engagé que pour la forme ou dans un contexte de tension.

CONSIDÉRANT QUE le respect des droits syndicaux est un préalable à la justice sociale sur le lieu de travail, dans la société et à travers le monde. Seule la capacité à s'organiser et à négocier collectivement permet aux travailleurs de revendiquer une part équitable de la richesse qu'ils créent et de contribuer à l'équité, au consensus et à la cohésion au sein de la société, ainsi qu'au développement durable.

AFFIRMANT qu'il reste extrêmement important de promouvoir le modèle social européen afin d'harmoniser les normes sur le continent européen et d'approfondir l'intégration européenne.

AFFIRMANT la nécessité de s'appuyer sur une alliance unie et forte de syndicats au sein de la région paneuropéenne, à travers la coopération de l'IBB et de la FETBB.

RECONNAISSANT l'action menée par l'IBB à travers la plateforme qu'elle fournit à l'ensemble des syndicats dans la région paneuropéenne, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au sud – pour débattre des problèmes communs et renforcer la solidarité, en particulier au profit des syndicats petits et faibles qui ont besoin d'un soutien accru ; et à travers l'appui assuré via la formation en matière de renforcement des capacités, l'interconnexion entre les syndicats et l'encouragement à la solidarité entre affiliés, la mise en place de réseaux pour les campagnes régionales, la syndicalisation et le recrutement de travailleurs dans les entreprises multinationales et les projets d'infrastructures dans le secteur de la construction et de l'industrie routière, ainsi que dans l'industrie du bois.

EN FOI DE QUOI il est résolu :

1. D'incorporer la conclusion de l'atelier syndical pour l'Europe centrale et du Sud-Est « Changements, défis et nouvelle voie à suivre », organisé le 2 juillet 2015 à Vienne, Autriche, dans le Plan stratégique de l'IBB et de lui accorder dès à présent la priorité en vue de sa mise en œuvre au cours des quatre années à venir ;
2. Que l'IBB doit continuer à soutenir la lutte des syndicats en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est, où les syndicats sont en proie à des attaques, où les normes fondamentales du travail de l'OIT ne sont pas reconnues et où les syndicats sont faibles ; et,
3. Que les syndicats d'Europe de l'Est doivent pouvoir s'exprimer et être représentés au niveau des instances mondiales et européennes de l'IBB.

SIGNATURE :

Pavel Trendafilov, SGIP, Macédoine

SIGNATURE :



BWI • BHI • BTI • IBB • ICM
www.bwint.org

